

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
PONTOISE
1, Rue CROIX DES MAHEUX / BP 50306
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX

AVOCAT – CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

CABINET DEHAN SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO : - **PV :**

Rédacteur :

Maître,

Vous avez formulé une réclamation concernant votre client Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025386** EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à _____ au point
kilométrique _____, dans le sens : _____ vers _____ en date
du _____, par procès verbal n° _____ I dressé par _____ avec le(s) véhicule(s)
immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **58 Km/h**, retenue de **53 Km/h** pour une vitesse autorisée de **50 Km/h**

Je vous informe que j'ai décidé à titre exceptionnel de ne pas donner de suite judiciaire à la présente procédure.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à CERGY-PONTOISE CEDEX,
le 29/01/2021

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

